

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Déchets médicaux à risque, B2

Code Eural	18 01 03*
Code déchet	924000

DESCRIPTION

Par déchets médicaux à risque, il faut entendre : « déchets présentant un risque particulier dans le sens où ceux-ci peuvent engendrer une contamination virale ou microbienne, un empoisonnement ou des lésions ou ceux qui, pour des raisons éthiques, exigent une manipulation particulière ».

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Les substances suivantes ne relèvent pas des déchets médicaux à risque :
 - Réactifs de labo
 - Batteries
 - Tensiomètres et thermomètres à mercure
 - produits inflammables
 - Déchets radioactifs
- Si des matières radioactives sont détectées chez le centre de traitement, l'emballage correspondant sera renvoyé, livré au client ou stocké chez le centre (en fonction du rayonnement mesuré). Tous les coûts d'analyse, de traitement et de transport de ces déchets radioactifs seront ensuite facturés au client.

Conditions d'emballage :

- Les déchets médicaux à risque doivent être conditionnés dans des emballages approuvés UN en carton (sanitaires) ou dans des fûts en plastique de type WIVA. Les conditionnements sont bien fermés (cfr. Instructions de collecte B2), ils ne fuient pas et sont propres à l'extérieur.
- Type de déchets selon les formes d'emballage autorisées:

Déchet	Fûts WIVA/Infinity	Sanitainer
Déchets anatomiques	x	
Sang, plasma et autres fluides corporels	x	
Déchets de laboratoire (contaminés par de virus et bactéries)	x	
Objets pouvant blesser: aiguilles(*), scalpels, tubes à essai, verre, ...	x	
Tout les autres déchets solides et secs, à condition qu'ils répondent aux critères prescrits	x	x
Box à aiguilles fermés (ils peuvent contenir des aiguilles hypodermiques mais aussi d'autres instruments tranchants tels que des pinces, des lancettes, des lames, etc ...)	x	x

- (* Les aiguilles doivent être placées dans des conteneurs fermés appropriés. Ces conteneurs à aiguilles doivent à leur tour être placés dans un conteneur WIVA/Infinity ou un sanitainer.
- Le poids maximal par emballage s'élève à :
 - Sanitaires : max. 14 kg par boîte
 - Fûts WIVA 30 l: max. 15 kg
 - Fûts WIVA 50 et 60 litres : max. 20 kg
 - fûts Infinity 30 l: max 12 kg
 - fûts Infinity 50 et 60 l: max 15 kg
- Les Sanitaires et fûts WIVA sont disposés séparément sur des palettes euro, un seul type d'emballage par palette.
- Les emballages sont droits et empilés sur ces palettes comme suit :
 - 8 emballages similaires (4 x 2) par couche
 - Sanitaires: max. 4 rangées en hauteur
 - WIVA 30 l: max. 5 rangées en hauteur
 - Fûts WIVA 50/60 l: max. 3 rangées en hauteur
 - Filmées avec un film transparent, la palette inclus
- Chaque emballage est pourvu d'une impression ou d'une étiquette comportant les informations suivantes :
 - Données d'identification (nom, adresse, numéro de téléphone) du fabricant
 - La date d'enlèvement (sur chaque suremballage)